

POUR SON 1500^e, L'ABBAYE DE SAINT-MAURICE S'OUVRE AUX CHERCHEURS

Riviera - Chablais, page 21



CHANTAL DERVEY

UN CENOLOGUE RÉPUTÉ EN RENFORT DES VINS DE LA VILLE DE MORGES

La Côte, page 23



FLORIAN GELLA

Vaud & régions

**Vaud
Lausanne & région
Riviera-Chablais
Nord vaudois-Broye
La Côte**

Chablais

Des déchets chaufferont la première serre Migros

Le distributeur prévoit de produire ses propres poivrons dans le Bas-Valais. La SATOM fournira la chaleur nécessaire

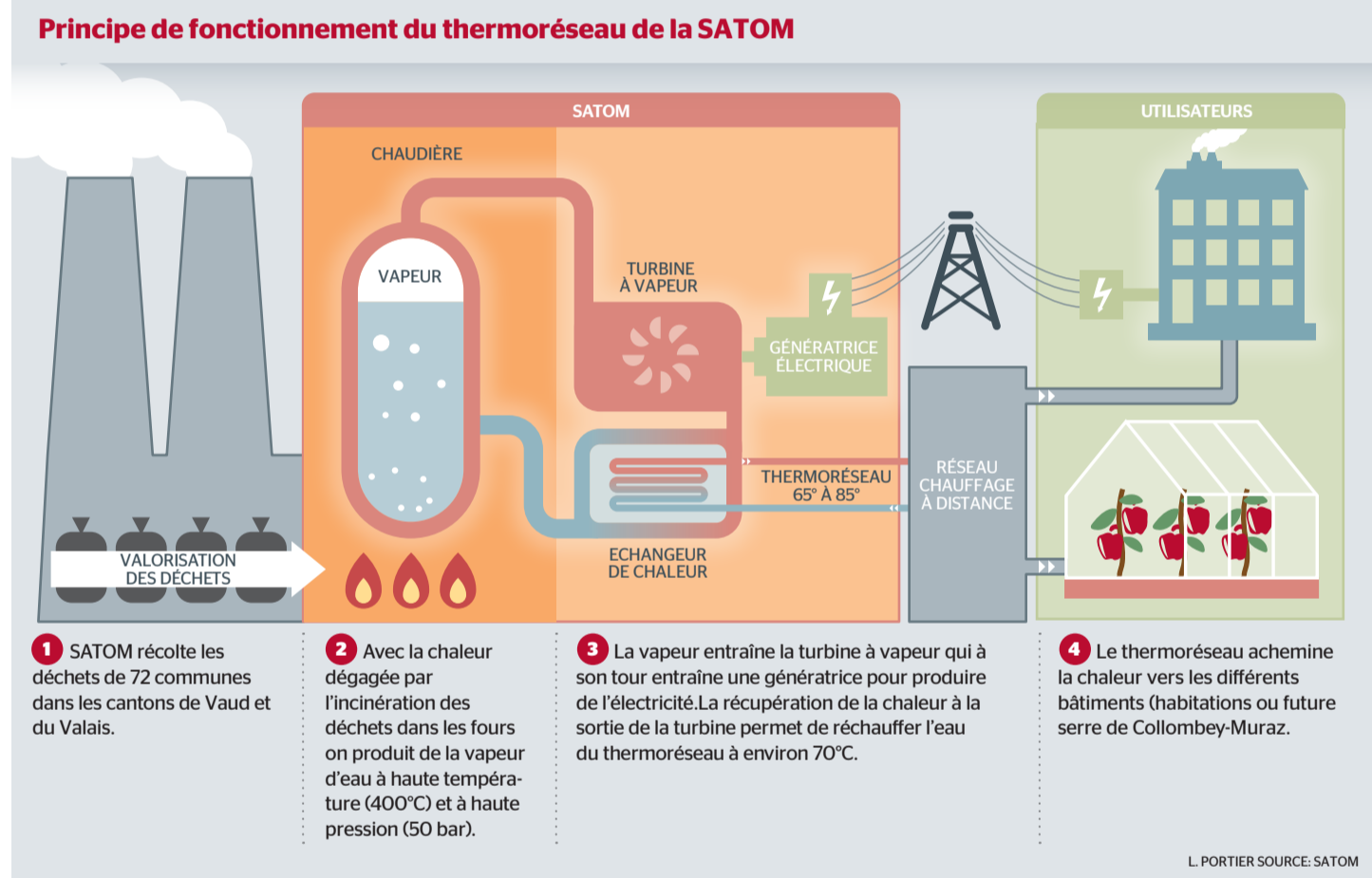
David Genillard

Migros ne confirme pas le chiffre, mais plusieurs sources évoquent une surface de 20 hectares. C'est bien la plus grande serre agricole du pays que le Géant orange prévoit de construire dans le Chablais valaisan afin d'y cultiver, notamment, des poivrons «à émission largement neutre en CO₂», indiquait l'entreprise lundi. Le choix d'un terrain sur la commune de Collombey-Muraz pour ce faire n'est pas un hasard. Une vaste zone plate, une altitude basse, de l'eau et du soleil en abondance: dans le Chablais, l'installation jouira de conditions idéales. Et profitera surtout du thermoréseau de la SATOM, toute proche: la chaleur dégagée lors de l'incinération des ordures servira à chauffer les serres (*lire ci-dessous*).

Le concept est connu à l'étranger, note Edi Blatter, directeur de la SATOM. «Aux Pays-Bas, par exemple, de nombreuses serres sont installées près d'usines d'incinération ou de raffineries.» Le filon reste toutefois peu exploité en Suisse. «Dans le canton de Zurich, la combustion de déchets sert déjà à chauffer des serres agricoles, pour la production de tomates. Et d'autres installations, plus modestes, utilisent également d'autres sources de rejet de chaleur», précise Pascal Toffel, directeur de l'Union maraîchère suisse. Mais le projet de Migros, s'il se concrétise, sera le plus grand de Suisse. Le site détrônera en effet l'entreprise yverdonnoise Stoll et ses 12 hectares de serres en verre.

«Esprit durable»

Un tel gigantisme provoque déjà son lot d'inquiétudes dans le monde agricole (*lire ci-contre*). Porte-parole du groupe Migros, Tristan Cerf voit pourtant de nombreux avantages dans ce projet: «Il s'inscrit parfaitement dans l'esprit durable que Migros met en avant. Il permettra de cultiver en Suisse des légumes qui sont aujourd'hui importés et doivent parcourir de grandes distances. Outre la diminution des émissions de CO₂ que cela implique, ces serres fonctionneront grâce à de la



chaleur verte.» Troisième atout souligné par le porte-parole: «En Suisse, on ne cultive aujourd'hui pratiquement pas de poivrons. En 2013, la récolte s'est élevée à 500 tonnes à peine. Cela correspond à moins de 1,5% des besoins nationaux. En cela, la production industrielle de ce légume par Migros ne fera pas de concurrence aux maraîchers locaux.»

Le futur site promet au surplus la création de 120 emplois dans le Chablais valaisan. De quoi réjouir le président (syndic) de Collombey-Muraz et conseiller national Yannick Buttet. «C'est une chance pour la région, le Valais et toute la Suisse romande. Migros aurait pu investir en Suisse alémanique mais le fera chez nous. Et créera des emplois à haute valeur ajoutée, car ils permettront de remplacer des produits importés par des denrées locales. L'avantage est écologique mais également social, puisque les conditions des producteurs seront contrôlées. C'est un projet d'avenir pour l'agriculture suisse.»

Avenir: le mot n'est pas vain. Migros annonce en effet que si le projet est déjà très avancé, le processus d'autorisation de construire ne fait que commencer. «Il faudra certainement passer par un changement d'affectation pour la zone concernée, décrit Yannick Buttet. La procédure se fera en collaboration avec le Canton et la Commune et devra encore être soumise à notre Conseil général. Le chemin est encore long mais nous sommes confiants.»

Le projet de Migros permettra de rationaliser la distribution d'énergie par la SATOM. «Nous avons beaucoup investi pour capter la chaleur produite par nos activités, ajoute Edi Blatter. La demande sur notre thermoréseau se limite surtout à l'hiver. Les serres auront en revanche besoin d'être alimentées également au printemps et en été.» Les serres permettront aussi de valoriser un peu plus cette énergie: c'est la chaleur résiduelle, non utilisée par les bâtiments connectés au réseau, qui sera injectée dans les serres.

Gigantisme critiqué

● La future plus grande serre de Suisse n'est pas sortie de terre qu'elle suscite déjà des doutes dans le monde agricole. «Une surface de 20 hectares est gigantesque. Surtout sur un marché de la culture sous serre proche de la saturation et dans une région où les producteurs sont plutôt en difficulté», souligne Pascal Toffel, directeur de l'Union maraîchère suisse. Ce dernier se dit surtout sceptique à l'idée de voir le Géant orange se mêler de production agricole. «Sur ce marché, ce sera une première. Jusque-là, Migros a toujours travaillé avec des paysans locaux. On peut craindre qu'elle profite sur ce site d'une énergie à bas prix et donc de coûts de production moindres.»

Le groupe l'affirme pourtant: en cultivant des poivrons dans le Chablais, il ne fera pas d'ombre aux maraîchers suisses. «Ces poivrons ne feront que remplacer par des produits de la région l'assortiment importé actuel, qui connaît un grand succès. Comme tous les légumes qui participent à la cuisine méditerranéenne, le poivron est un produit de plus en plus demandé.»

Pascal Toffel confirme: «C'est le quatrième légume le plus vendu en Suisse. On parle de volumes énormes. Si la production indigène du poivron est aujourd'hui très faible, c'est parce que son importation n'est soumise à aucune taxe. Il est très difficile d'être concurrentiel en Suisse.»

Energie

Chaleur mieux valorisée

La SATOM aura-t-elle assez de détritits pour alimenter une serre de 20 hectares? Oui, répond son directeur, Edi Blatter. L'usine, qui produit électricité et vapeur grâce à la chaleur émise par l'incinération des ordures de 72 communes, alimente avec ses rejets de chaleur l'équivalent de 2500 foyers à Monthey et à Collombey-Muraz. «La consommation annuelle du thermoréseau était de 20 GWh en 2013. Elle pourra aller jusqu'à 60 GWh/an lorsque le réseau sera complètement construit. Les serres consommeront 80 GWh/an. Or, nous recevons aujourd'hui

des déchets permettant de produire 700 GWh.»

Le projet de Migros permettra de rationaliser la distribution d'énergie par la SATOM. «Nous avons beaucoup investi pour capter la chaleur produite par nos activités, ajoute Edi Blatter. La demande sur notre thermoréseau se limite surtout à l'hiver. Les serres auront en revanche besoin d'être alimentées également au printemps et en été.» Les serres permettront aussi de valoriser un peu plus cette énergie: c'est la chaleur résiduelle, non utilisée par les bâtiments connectés au réseau, qui sera injectée dans les serres.



La vie de *Chalom* est suspendue à la décision finale du Tribunal fédéral. DR

Le TF laisse en sursis le chien *Chalom*

Le Tribunal fédéral octroie l'effet suspensif au recours déposé contre la décision cantonale d'euthanasier un hovawart qui a mordu à plusieurs reprises

Le chien *Chalom* vient d'obtenir, un sursis à l'euthanasie, sinon sa grâce (*24 heures* du 5 mai). De fait, l'effet suspensif octroyé au recourant qui se bat pour sauver la vie de son hovawart considéré comme dangereux n'est pas vraiment une surprise. Ne pas l'accorder revenait à préjuger de la décision de la Haute Cour sur le fond de cette affaire.

Pour les défenseurs de l'animal, cette décision est «un signe encourageant qui montre que les juges entrent en matière». Une matière assez complexe, dans la mesure où l'arrêt du Tribunal cantonal attaqué devant le Tribunal fédéral a eu besoin de vingt pages pour motiver sa confirmation de la décision du Département de la sécurité et de l'environnement.

L'avenir de *Chalom*, propriété à Yverdon d'une personne devenue malvoyante à la suite d'un accident, est assombri par trois épisodes de morsures. En mai 2010, le chien mord le bras de l'épouse de son maître qui veut le porter. En septembre de la même année, il mord le bras d'une personne qui lui caresse la tête alors qu'il mange. Et, en juillet 2012, il s'en prend à une autre personne qui se penche vers lui pendant qu'il se nourrit. Cette dernière victime, blessée au visage et à un bras, doit être hospitalisée et porte plainte. Le vétérinaire cantonal ordonne l'euthanasie. Les juges cantonaux qui confirment notent: «La seule mesure théorique envisageable qui permettrait de préserver la vie de *Chalom* tout en étant suffisante sur le plan de la sécurité publique serait l'enfermement définitif. Une telle solution ne serait toutefois pas compatible avec la dignité de l'animal.»

Le recours au Tribunal fédéral s'appuie sur l'expertise d'un vétérinaire comportementaliste estimant que d'autres solutions sont possibles, comme le port d'une muselière ou le placement chez des personnes prêtes à l'accueillir. Des Zurichois spécialistes de cette race de chiens sont prêts à l'accueillir. Et le club suisse du hovawart a recolté 900 signatures en faveur de *Chalom*. **ATS/G.-M.B.**